COMMUNE DE
SOLEMONT
DÉPARTEMENT DU DOUBS

8, rue de l'église 25190 SOLEMONT
Courriel : mairie@solemont.fr
Tél : 03.81.93.92.33

COMMUNE DE SOLEMONT

PROCÈS-VERBAL

du Conseil Municipal

Séance du 10 juillet 2026

Date et heure : Vendredi 10 juillet 2026 à 20h05

Lieu : Salle du conseil municipal, Mairie de Solemont

Convocation : Adressée le 06 juillet 2026 conformément à l'article L. 2121-10 du CGCT, affichée en mairie le même jour

Effectif légal du conseil : 11 conseillers municipaux

Membres présents : 8 conseillers municipaux

Membres absents excusés : 2 conseillers municipaux (procurations données)

Suffrages exprimables : 10 (procurations comprises)

Conseillers municipaux présents : CAYET Stéphane, TERRASSON Sylvie, LECOCQ David, GUITTARD Jean-Michel, PARISSEAUX Stéphanie, CHAIGNAT Magalie, GETTE Frédéric, ERARD Georges.

Absent excusé (avec procuration) : OLLIVIER Léa, qui a donné procuration à LECOCQ David ; MANGE-TANTI Lucien, qui a donné procuration à CAYET Stéphane.

Absent : DENEUBOURG Francine.

Le quorum est atteint : 8 membres présents auxquels s'ajoutent 2 procurations, soit 10 suffrages exprimables sur 11 membres en exercice. La séance peut valablement se tenir conformément aux articles L. 2121-17 et L. 2121-20 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026

3/ Délibération n° 2026/07/01 - Désignation d'un membre du conseil municipal afin de représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

4/ Délibération n° 2026/07/02 - Convention de partenariat avec la Médiathèque départementale. Autorisation donnée au maire de signer la convention

5/ Délibération n° 2026/07/03 - Application du régime forestier aux parcelles communales concernées

6/ Délibération n° 2026/07/04 - Décision modificative n° 1 du budget principal 2026 - Régularisation de l'imputation budgétaire des travaux de réalisation des trottoirs rue de la Barbèche

7/ Délibération n° 2026/07/05 - Convention avec les écoles de Pont-de-Roide-Vermondans et de Villars-sous-Dampjoux - Approbation et autorisation donnée au maire de signer

8/ Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne parmi ses membres un secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal.

Publié le : 11/10/2026 14:36 (Europe/Paris)
Par : Maire de Solemont
https://www.intramuros.org/solemont/documents_administratifs/82251

Le président de séance soumet la candidature de M. Frédéric GETTE. Le conseil l'adopte à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

RÉSULTAT DU VOTE : 10 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION - ADOPTÉ

3. Délibération n° 2026/07/01 - Désignation d'un membre du conseil municipal afin de représenter la commune à la CLECT

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire au sein de toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Pour Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), son rôle principal est d'évaluer de manière neutre l'impact budgétaire et financier des transferts de compétences entre l'EPCI et les communes membres.

La commission doit compter un représentant par commune membre, désigné au sein de chaque conseil municipal. Monsieur le Maire, Stéphane CAYET, se porte candidat. Aucun autre membre ne se portant candidat, le Conseil procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Monsieur Stéphane CAYET en qualité de représentant de la commune de Solemont au sein de la CLECT de Pays de Montbéliard Agglomération.

RÉSULTAT DU VOTE : 10 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION - ADOPTÉ

4. Délibération n° 2026/07/02 - Convention de partenariat avec la Médiathèque départementale

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de convention pluriannuelle simplifiée de partenariat de lecture publique à conclure avec le Département du Doubs pour les années 2025 à 2029. Cette convention permet à la commune de maintenir une offre culturelle locale en bénéficiant de l'appui de la Médiathèque départementale du Doubs (acheminement de documents deux fois par an, réservation de documents en ligne, valises thématiques et accès gratuit aux formations professionnelles pour les bénévoles de la commune).

Madame Sylvie TERRASSON informe l'assemblée de l'ouverture prochaine de la bibliothèque municipale. Les permanences d'accueil au public seront assurées le 1er et le 3ème samedi de chaque mois, en matinée de 10h00 à 12h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

RÉSULTAT DU VOTE : 10 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION - ADOPTÉ

5. Délibération n° 2026/07/03 - Application du régime forestier aux parcelles communales concernées

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est propriétaire de plusieurs parcelles boisées qui ne sont pas soumises, à ce jour, au régime forestier national alors qu'elles répondent aux conditions du Code forestier. Il s'agit des dernières parcelles de la commune concernées. Cette soumission est nécessaire pour permettre l'exploitation régulière et la vente légale des bois par la commune, sous le contrôle de l'ONF.

Publié le : 11/10/2026 14:36 (Europe/Paris)
Par : Maire de Solemont
https://www.intramuros.org/solemont/documents_administratifs/82251

Il est précisé que la délibération de ce jour constitue l'avis favorable obligatoire du conseil municipal, préalable indispensable à la décision finale qui sera prise par arrêté de Monsieur le Préfet du Doubs. Cette procédure n'est pas liée au SIGF mais relève strictement de l'application du régime forestier standard.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et valide la soumission des parcelles concernées au régime forestier.

RÉSULTAT DU VOTE : 10 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION - ADOPTÉ

6. Délibération n° 2026/07/04 - Décision modificative n° 1 du budget principal 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'attribution de la subvention sollicitée auprès du Département pour les travaux d'aménagement de trottoirs rue de la Barbèche nécessite la requalification comptable de la dépense. Il convient ainsi de procéder à une régularisation budgétaire en transférant les crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte d'imputation idoine).

Il est également rappelé que les travaux débuteront au cours du mois de septembre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la décision modificative budgétaire n° 1 telle que présentée et les membres présents procèdent à sa signature formelle.

RÉSULTAT DU VOTE : 10 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION - ADOPTÉ

7. Délibération n° 2026/07/05 - Convention avec les écoles de PDRV et VSD

Monsieur le Maire présente les conventions de scolarisation intercommunale à conclure pour la période triennale 2026-2027 à 2028-2029 avec les communes d'accueil de Pont-de-Roide-Vermondans (PDRV) et de Villars-sous-Dampjoux (VSD). La commune de Solemont ne disposant d'aucune école sur son territoire, ces conventions formalisent et encadrent juridiquement l'accueil historique des élèves résidents.

Ces accords fixent la répartition des charges de fonctionnement au prorata réel d'élèves accueillis (à l'exclusion des dépenses d'investissement) et prévoient une participation à hauteur de 50 % des frais liés à la restauration scolaire du midi (gérée directement par la commune d'accueil pour PDRV et via l'association Familles Rurales pour VSD).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de ces deux conventions de scolarisation et autorise Monsieur le Maire à les signer.

RÉSULTAT DU VOTE : 10 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION - ADOPTÉ

8. Questions diverses

- **Aide au permis de conduire :** Madame Magalie CHAIGNAT propose la création d'une bourse d'aide financière pour l'obtention du permis de conduire des jeunes de la commune. En contrepartie d'un service citoyen rendu à la commune, une aide d'un montant compris entre 300 € et 400 € pourrait être octroyée.
- **Gratification des diplômés :** Madame Stéphanie PARISSEAUX suggère la mise en place de récompenses sous forme de bons d'achat pour valoriser la réussite scolaire des jeunes de Solemont. Le barème proposé est le suivant : Brevet (50 €), Baccalauréat (100 €), DUT / Bac+2 (200 €), Doctorat (300 €).
- **Droit de préemption urbain :** Madame Sylvie TERRASSON rappelle qu'il convient de soumettre au vote une délibération spécifique lors d'un prochain conseil afin d'instaurer formellement le droit de préemption de la commune sur les transactions immobilières, celui-ci n'étant pas automatique de plein droit.
- **Chauffage et climatisation du préfabriqué de l'école de VSD :** Monsieur David LECOCQ présente une demande du Maire de Villars-sous-Dampjoux concernant un projet d'installation de climatisation au sein du préfabriqué de l'école, dont la toiture et l'isolation vont faire l'objet de travaux de rénovation. Le Maire de VSD sollicite le soutien financier des communes scolarisant leurs enfants. Le conseil municipal donne un accord de principe pour aider à

Publié le : 11/10/2026 14:36 (Europe/Paris)
Par : Maire de Solemont
https://www.intramuros.org/solemont/documents_administratifs/82251

l'acquisition du matériel (climatisation d'équipement), mais réaffirme qu'aucune dépense d'investissement dans les structures immobilières d'un tiers ne pourra être engagée par la commune de Solemont.

Clôture de la séance :

L'ordre du jour étant épuisé, M. Stéphane CAYET lève la séance à 21h32.

Le présent procès-verbal, dressé conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, est signé par le maire et le secrétaire de séance.

Signatures

Le Maire	Le Secrétaire de séance
Stéphane CAYET	*Frédéric GETTE*

MAIRIE DE SOLEMONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Doubs)

Publié le : 11/10/2026 14:36 (Europe/Paris)
Par : Maire de Solemont
https://www.intramuros.org/solemont/documents_administratifs/82251